

la consultation et le préavis. Le Comité ne croit pas que le Parlement pourrait ou devrait jouer un rôle semblable au Canada, mais il estime indiqué de lui signaler ces initiatives du Congrès américain dans l'espoir qu'il puisse, dans une certaine mesure, en réduire la portée.

À maints égards, tout semble bien aller dans l'application des dispositions « techniques » de l'Accord, notamment en ce qui concerne les modifications aux lois et règlements, les études ultérieures et les futurs groupes de travail, la conception et l'utilisation des nouveaux certificats d'origine et des permis d'admission temporaire ainsi que les réductions de tarifs. Par contre, les données recueillies à l'égard des grands changements économiques prévus — notamment en ce qui concerne les décisions en matière d'investissements, les changements dans le sens et le volume des échanges commerciaux, les pressions favorables à l'harmonisation des politiques — sont beaucoup moins révélatrices. Dans le présent rapport, le Comité souhaite avant tout faire valoir sa préoccupation à l'égard des mesures que le gouvernement a prises et des ressources qu'il a mobilisées pour constituer un service de recherche et de soutien en vue a) de suivre de près les grands changements en question, b) d'aider les Canadiens à s'adapter et c) de préparer les négociations à venir sur les questions épineuses encore en suspens, notamment les subventions et la gestion des marchés agricoles.

Il n'est pas certain que le gouvernement ait affecté les ressources et institué les canaux de communication interministérielle nécessaires pour appliquer l'Accord dans le meilleur intérêt des Canadiens; en fait, d'après les témoignages recueillis, il ne l'aurait pas fait. Le Comité estime que l'insuffisance de ces ressources empêche les gouvernements, institutions et entreprises du Canada de relever les défis et de saisir les occasions qui découlent de l'Accord comme ils le pourraient. Les craintes du Comité portent sur quatre points :